

Communiqué de presse.

Paris, le 4 avril 2022.

Cabinets de conseil :

Les conseillers ne sont pas les payeurs.

En novembre 2021 a été constituée la Commission d'enquête du Sénat sur l'influence des cabinets de conseil sur les politiques publiques. Cette commission a pu mener ses investigations sous la présidence d'Arnaud Bazin (Les Républicains – Val-d'Oise) et avec Éliane Assassi (Communiste, républicain, citoyen et écologiste – Seine-Saint-Denis) comme rapporteure. Lors de sa mise en place il a été rappelé que ces cabinets de conseil ont été placés sous les feux des projecteurs lorsque le Gouvernement les a sollicités pour faire face à la crise sanitaire. L'objectif de la commission d'enquête était d'analyser les conditions dans lesquelles l'État recourt aux cabinets de conseil et de voir qui décide des politiques publiques, l'État ou ses consultants privés.

Le 17 février 2022 a été publié le livre de Caroline Michel-Aguirre et Matthieu Aron « Les infiltrés », livre enquête sur les cabinets de conseil qui établit le rôle déterminant pris par ces multinationales du conseil, sociétés privées que l'État appelle à la rescousse pour des missions de conseil en stratégie, management, audit financier ou encore pour des prestations intellectuelles en informatique. L'enquête rappelle que cette méthode de gestion des décisions publiques vient des États-Unis et a commencé à s'installer fortement en France à partir de 2007, au moment où s'ouvre le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Les auteurs précisent que, derrière le mot « conseil », il y a une orientation politique indéniable : décider de faire des économies dans tel ou tel secteur, de réorganiser telle ou telle administration de telle ou telle façon, c'est bien une manière de faire de la politique, tout comme le choix retenu d'une numérisation globale et totale de l'État liée à un recul global des effectifs et du contact humain.

La publication de ce livre avait déjà fait quelques vagues dans quelques journaux, chez quelques élus, et avait agacé des membres du gouvernement comme les représentants de la profession. Ainsi, un porte-parole de la profession des cabinets de conseil avait voulu montrer que la somme avancée de la « facture » (entre 1,5 et 3 milliards) était totalement fantaisiste et qu'en tout état de cause, ce phénomène était bien plus important en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Par ailleurs, selon ces défenseurs du recours aux cabinets de conseil, tout ceci est justifié par l'existence d'un mode plus complexe où il faut des compétences plus diversifiées dont les administrations ne disposent pas : « *l'État ne doit pas se passer des talents pour exécuter ses missions de façon correcte* ».

Le 17 mars 2022, la commission d'enquête sénatoriale a rendu ses conclusions. Les sénateurs et sénatrices sont très critiques à l'égard de l'action de ces grandes firmes qui ont été appelées pour piloter la plupart des grandes réformes du quinquennat d'Emmanuel Macron et pour la prise de décisions stratégiques et politiques, à l'Intérieur, à l'Economie et aux Finances, à la Transition écologique, aux Armées et à la Défense,

et dans les ministères sociaux, etc. Le fait que cette pratique ne soit pas spécifique à la France mais qu'elle soit très courante dans la plupart des « démocraties libérales » confirme qu'il s'agit bien d'une nouvelle étape dans la gestion des Etats et dans le dépeçage des démocraties. Ces évolutions se font sous l'impulsion officielle de celles et ceux qui, à un moment donné, sont dans les postes de responsabilité politique et qui ont le pouvoir de prendre des décisions de gestion des fonds publics, dans l'appareil d'Etat, dans les grandes villes, les régions, les départements, ce qu'il reste des grandes administrations et des services publics. Les enquêtes confirment en effet qu'il y a une « endogamie de la classe dirigeante » et une « hybridation des élites » : dans les cabinets ministériels, chez les élus au plus haut niveau, à la tête des grandes entreprises publiques et privées, et dans ces cabinets de conseil, on retrouve les mêmes profils, issus des mêmes grandes écoles, et la suppression de l'ENA en avril 2021 n'y change rien. Bien entendu, les allers-retours des uns aux autres sont fréquents : les personnes ne gèrent pas l'intérêt général, elles gèrent leurs carrières, leurs privilèges, se partagent les richesses tirées du travail des autres. C'est en grande partie dans cette population que nous retrouvons la nouvelle aristocratie dirigeante qui accapare les pouvoirs et les richesses. Nous voyons de jeunes hauts fonctionnaires commencer leur carrière au ministère de la Défense, puis « passer » à des postes de responsabilité chez des industriels de l'armement, puis revenir comme « consultants » pour conseiller tant les ministères que les industriels. Devant nous s'opère un genre de privatisation de la gestion de l'Etat et, plus largement, de la gestion publique, le tout dans l'intérêt stratégique d'intérêts privés, avec la complicité active des responsables politiques. Un sénateur constate « *le démembrement de l'Etat au profit d'une start-up nation* ».

Face à ces révélations, le Gouvernement a souhaité donner l'impression de réagir, comme il l'a fait lors des révélations des scandales ORPEA, Korian, etc., ou à chaque fois qu'est révélée une nouvelle liste de clients prestigieux des paradis fiscaux et des territoires offshore. Nous savons qu'en réalité, avec les tenants des politiques libérales, toutes les administrations chargées de contrôler plus ou moins les entreprises (impôts, douanes, répression des fraudes, concurrence et consommation, services sanitaires, inspection du travail, etc.) continueront d'être dépourvues des personnels suffisants et que les contrôles seront soit annoncés à l'avance, soit opérés par les entreprises elles-mêmes (il faut leur faire confiance, mais il ne faut pas faire confiance aux chômeurs, aux allocataires du RSA, etc.). Et nous savons que ce gouvernement n'inversera en rien ses priorités : la liberté d'entreprendre pour les détenteurs de capitaux doit demeurer la première des libertés, celle qui prime toutes les autres. Les exonérations de cotisations sociales continueront d'être votées sans contreparties en matière de créations d'emplois ou d'augmentations de salaires, ce qui fait que, le plus souvent, les pertes de recettes pour la Sécurité sociale se retrouvent en dividendes supplémentaires pour les actionnaires (et ce qui « explique » que les inégalités s'accroissent dans notre pays). Ce gouvernement et les gouvernements précédents nous ont montré depuis longtemps comment ils savent transférer rapidement des fonds publics vers des patrimoines privés, comment ils savent socialiser les pertes et privatiser les profits.

Cette nouvelle « affaire » illustre aussi, comme nombre d'autres, comment les titulaires de la souveraineté populaire utilisent leur pouvoir au profit d'eux-mêmes et de leurs commanditaires (commandes publiques, détournement de deniers publics, etc.). Et, bien entendu, s'agissant de multinationales ayant des activités dans de nombreux pays, il n'est pas surprenant d'apprendre que ces cabinets ne payent pas d'impôts en France et, par le jeu des prix de transfert, déplacent leurs profits dans des paradis fiscaux (pour le cabinet McKinsey, il s'agit de l'Etat du Delaware, aux États-Unis). Le B.A. BA pour une multinationale.

Pour éviter la prolifération de ce genre de situation, il y a bien la nécessité de retenir une autre priorité sociale : la vie de tous et toutes avant les profits des plus riches.

Contact presse : Gérard Gourguechon 01 40 18 18 12 <gourguec@solidaires.org>